

## À la une : le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2017

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017, présenté fin septembre par Marisol Touraine et Christian Eckert, devrait être examiné en commission sociale de l'Assemblée mi-octobre. Nous vous en proposons une synthèse.

### Un retour à l'équilibre du régime général de la Sécurité Sociale dès 2017 dû à la baisse des prévisions pour 2016

Selon les pouvoirs publics, le déficit du régime général de la sécurité sociale sera ramené à un niveau de -3,4 milliards d'euros en 2016 puis à un quasi-équilibre financier (déficit de 400 millions d'euros) en 2017, année au cours de laquelle les recettes devraient s'élever à 379,5 milliards d'euros (Md€) pour 379,9 Md€ de dépenses,

En 2016, si toutes les branches du régime général de la sécurité sociale connaissent une amélioration, les branches maladie et famille restent toutefois déficitaires. Ainsi, l'équilibre global est surtout le fait des branches accidents du travail et vieillesse :

- ◆ Le déficit de l'assurance maladie revient à 4,1 milliards d'euros – soit une amélioration de 1,7 milliard d'euros en un an. Meilleur résultat depuis 2001
- ◆ La branche accidents du travail - maladies professionnelles reste excédentaire de 700 millions d'euros, identique à 2014
- ◆ La branche vieillesse du régime général est désormais redevenue excédentaire pour la première fois depuis 2002 et atteint 1,1 milliard d'euros
- ◆ Enfin, le déficit de la branche famille poursuit sa réduction, pour revenir à 1 milliard d'euros (2,7 milliards d'euros en 2014).

Le résultat 2016 (-3,4 milliards), nettement inférieur à celui prévu par la LFSS initiale (-6 milliards) est imputable à la fois à :

- ◆ la révision à la baisse des dépenses décidée en juin (loi de finance rectificative) pour l'année 2016
- ◆ une augmentation plus rapide que prévu de la masse salariale et par conséquent des recettes de cotisations : croissance de l'emploi de 1% et du salaire moyen de 1.6%.

De fait, l'équilibre financier qui n'avait pas été atteint depuis 2001, sera rétabli 2 ans plus tôt que l'échéance prévue par la LFSS pour 2016.

Par ailleurs, le Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV), qui est en dehors du régime général, verra lui un retour à l'équilibre en 2020, notamment par un système de transfert du financement du minimum contributif vers le régime général à partir de 2017.

Ces projections d'équilibre financier, si elles se confirment, devraient également permettre de diminuer la dette sociale (Gérée par la CADES et financée par la RDS) pour passer sous les 100Md€ en 2020 et totalement remboursée en 2024.

### Retour à l'équilibre qui résulte aussi de la poursuite d'actions constantes des pouvoirs publics depuis plusieurs années

L'amélioration au long cours s'explique par une montée en charge de réformes engagées au cours des années précédentes, avec, notamment, et pour rappel:

- ◆ En matière de retraite :
  - pour les actifs et les employeurs, une hausse limitée et progressive du taux de cotisations d'assurance vieillesse (+0,3 point au total en 2017), et pour les retraités, le décalage de la date de

revalorisation annuelle des pensions (réforme des retraites de 2014).

- une hausse progressive de la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein, à raison d'un trimestre tous les 3 ans pour atteindre 43 ans pour la génération née en 1973

#### ◆ En matière de santé :

Un redressement qui repose sur des efforts accrus de maîtrise des dépenses, garantis par l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) à un niveau historiquement bas en 2016.

Même si certaines mesures augmentent les dépenses d'assurance maladie, comme la convention médicale de 2012 pour la maîtrise des dépassements d'honoraires (400 millions), la revalorisation du point d'indice de la fonction publique hospitalière accompagnée de la mise en place d'un protocole "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" (pour un coût de 700 millions), combinées avec une conjoncture dynamique des dépenses de médicaments innovants, ces surcoûts sont en partie financés par un surcroît d'économies rendu possible par le plan triennal 2015-2017:

- ◆ Baisse des prix des produits de santé et promotion des génériques
- ◆ Lutte contre les prises en charge « non pertinentes »
- ◆ Virage ambulatoire (développement de la chirurgie ambulatoire et réduction des inadéquations hospitalières) qui conduit à un ONDAM ville supérieur à l'ONDAM hôpital depuis 4 ans
- ◆ Optimisation des dépenses et des achats des établissements hospitaliers

### Le PLFSS 2017 conforte cette tendance tout en fixant de nouveaux objectifs

Concernant les retraites, selon les projections financières du rapport du Conseil d'orientation des retraites de juin 2016, le système de retraites retrouverait durablement l'équilibre dès 2025 (selon le scénario économique intermédiaire). "Le débat sur les retraites doit de ce fait évoluer : la problématique centrale n'est plus le retour à l'équilibre du système mais la garantie d'un haut niveau de solidarité et de justice", précise le ministère des affaires sociales, qui fixe aussi pour l'assurance maladie, l'objectif d'une « reconquête des soins pas la prise en charge solidaire ».

A titre d'illustration, Le PLFSS 2017 prévoit notamment:

- d'ouvrir le droit au dispositif de retraite progressive aux salariés ayant plusieurs employeurs
- de baisser à nouveau les cotisations sociales pour les travailleurs indépendants aux revenus modestes
- pour les travailleurs qui enchaînent des contrats de travail de courte durée relevant du régime général et du régime des salariés agricoles, de bénéficier d'une couverture maladie continue
- d'étendre la prise en charge des soins dentaires pour les rendre accessibles à tous alors que l'état bucco-dentaire des français a été jugé « médiocre » par la cour des comptes et que les complémentaires santé remboursent plus que l'assurance maladie obligatoire sur ce poste
- de déployer l'expérimentation de la télémédecine à l'ensemble du territoire

[Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017](#)